



Mairie de
VILLE AU MONTOIS
54620

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLE-AU-MONTOIS
Place de l'Echanson (54620)

Séance du 23 avril 2026 à 19 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Didier BIGOT, Maire de la Commune.

La convocation adressée le 14 avril 2026 avec l'ordre du jour suivant :

Désignation du secrétaire de Séance	
12/2026	Approbation du compte de gestion 2025
13/2026	Approbation du compte administratif 2025
14/2026	Affectation du résultat
15/2026	Vote du budget primitif 2026
16/2026	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026
17/2026	Subvention au CCAS de la commune
18/2026	Attribution des subventions aux associations
19/2026	Bons scolaires 2026/2027
20/2026	Bons extra-scolaires 2026/2027
Questions diverses	

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présence de Monsieur Didier BIGOT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BIGOT Didier, THETIOT Carine, RENAULD Edouard, LAURENT Armelle, DUFOUR Louis, LUSSIEZ Fanny, COURTOY Louis, VIOLA Florence

Était absente : Madame LETANG Magali

Procurations : Monsieur FARESIN Florian donne procuration à Monsieur BIGOT Didier

Monsieur DEMUTH Jean-Pierre donne procuration à Madame VIOLA Florence

Soit :

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 8

Le quorum est atteint

Qui ont pris part à la délibération : 10

Monsieur le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la Mairie et transmis au contrôle de légalité.

Désignation du Secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal désigne Madame Lussiez Fanny pour exercer la fonction de Secrétaire de Séance.

12/2026 Approbation du compte de gestion 2025 (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion présenté par Monsieur BLUM Daniel et Monsieur VILLIBORD Marc, trésoriers de la Commune de VILLE-AU-MONTOIS pour l'exercice 2025.

13/2026 Approbation du compte administratif 2025 (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

Monsieur Didier BIGOT s'étant retiré lors du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 Voix Pour, **approuve** le compte administratif arrêté aux nombres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025	DEPENSES	230 909,34 €
	RECETTES	232 903,83 €
SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025		1 994,49 €
RESULTATS REPORTEES 2024	FONCTIONNEMENT	+132 590,26 €
D'OU LE RESULTAT 2025		134 584,75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2025	DEPENSES	333 521,81 €
	RECETTES	347 104,80 €
SOIT UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2025		13 582,99 €
RESULTATS REPORTEES 2024	INVESTISSEMENT	-8 045,10 €
D'OU LE RESULTAT 2025		5 537,89 €

14/2026 Affectation du résultat (Pour : 10, Contre : 0, Abstentions : 0)

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier BIGOT, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- **Un excédent de fonctionnement 2025 de 134 584,75 euros**
- **Un excédent d'investissement 2025 de 5 537,89 euros**

Décide, à 10 voix Pour, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Exécution du virement à la section d'investissement (Opération d'ordre 023) : **83 087,00 €**

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002) : **134 584,75 €**

15/2026 **Vote du budget primitif 2026**
(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 360 999,37 €

Dépenses et recettes d'investissement : 222 903,31 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	360 999,37 €	360 999,37 €
Section investissement	222 903,31 €	222 903,31 €
TOTAL	583 902,68 €	583 902,68 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

Approuve à 10 voix Pour le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	360 999,37 €	360 999,37 €
Section investissement	222 903,31 €	222 903,31 €
TOTAL	583 902,68 €	583 902,68 €

16/2026 **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026**
(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2025 à savoir :

- Taxe Foncière bâti : 23,51 %

Taux communal TFPB + taux départemental TFPB = taux de référence TFPB

- Taxe Foncière non bâti : 13,87 %
- Taxe d'habitation : 14,13 %

17/2026 **Subvention au CCAS de la commune**
(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention pour l'année 2026 au CCAS de la commune pour un montant de 1 500,00 euros.

18/2026 Attribution des subventions aux associations
(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer des subventions pour l'année 2026 aux associations suivantes sous conditions de justificatifs :

- *Amical des sapeurs-pompiers de Mercy-le-Bas : 30,00 euros*
- *Amical des sapeurs-pompiers d'Audun-le-Roman : 30,00 euros*
- *AEIM : 30,00 euros*
- *Croix-Rouge française : 20,00 euros*
- *Association 'Bien vivre à Ville-au-Montois' : 500,00 euros*
- *FNACA : 50,00 euros*
- *Fort de Fermont : 30,00 euros*

19/2026 Bons scolaires 2026/2027
(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des bons scolaires alloués aux enfants de la Commune pour l'année 2026 / 2027 à :

- 65 euros de la 6^{ème} à la 3^{ème} ;
- 75 euros de la seconde à la fin des études

La somme sera versée aux parents sur présentation d'un RIB, les enfants de plus de 16 ans devront nous fournir un certificat de scolarité.

20/2026 Bons extra-scolaires 2026/2027
(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une bourse **de 30 euros** aux parents dont les enfants de VILLE-AU-MONTOIS pratiquent des activités auprès d'associations culturelles ou sportives (exemples : foot, judo, musique...), jusqu'à l'âge de 18 ans sur présentation d'un justificatif de règlement de cotisation pour l'année 2026/2027, un remboursement par enfant et par an.

Questions diverses

- Participation à l'étude d'amélioration des coûts liés à l'électricité avec la T2L ;
- Validation des travaux ONF : - Saison des travaux 2026 ;
Préparation saison exploitation 2026 ;
Parcelles 25 et 35 (subvention « plan de relance »).
- Information sur les problèmes d'affouage (retrait avant validation).
- Rencontre avec la locataire : versements faits.
- Projet avec SIS, revoir la sécurité avec le bus qui fait demi-tour au chalet.

Séance clôturée à 22 h 03.

Le maire,
BIGOT Didier



La secrétaire de séance
LUSSIEZ Fanny

